

Décisions du Conseil Municipal du 24 février 2018 :

Présents : Mmes et Mrs BIDEAUX, DALLOT, CHAUSSE, PLANTUREUX, LAIZEAU, RENAUD, PASQUET, NICOLET, DUDEFANT, YVERNAULT.

Secrétaire : Monsieur Henri PASQUET

Le conseil municipal, sous la présidence de Bernard MITATY, maire, débute l'ordre du jour par l'approbation du précédent PV du 11 janvier 2018 à l'unanimité des membres présents.

Visite du bâtiment « le Madagascar ».

Ordre du jour :

● SUBVENTIONS FCC 2018

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 201 € au Football Club de la commune pour l'année 2018 (égale à toutes les subventions des autres associations de la commune). Il reste néanmoins à son écoute en cas de besoin.

● Elagage au lamier :

Le conseil décide d'attribuer les travaux d'élagage sur la totalité des voies communales concernées par un besoin à l'entreprise TTAPEM Moret - 90, Lignaud, 23 360 LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE. Ces travaux doivent être effectués avant le 1^{er} avril, ce dossier sera traité en urgence : contact avec l'entreprise pour savoir si les travaux peuvent se faire dans le mois de mars, repérage des propriétaires puis envoi des courriers d'information ainsi qu'aux concessionnaires des réseaux d'électricité et de téléphone.

● Nouvelle délibération sur la numérotation des habitations de la commune :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 mai 2015 décidant la dénomination des rues et numérotation des habitations afin d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant que depuis presque trois ans, beaucoup d'administrés ont des soucis d'acheminement de leur courrier ou colis à cause de libellés d'adresses erronés,

Considérant un entretien entre Monsieur le Maire et les services spécialisés de la Poste en fin d'année 2017 durant lequel une hypothèse de solution a été évoquée par la rédaction d'une nouvelle délibération très précise énumérant tous les numéros d'habitations,

Le Conseil Municipal réitère sa décision de 2015 à savoir : garder tous les noms de villages existants et créer un numéro pour chaque habitation. Pour les villages les plus importants, des rues sont créées et des numéros pour chaque habitation de la rue.

Cette délibération sera envoyée à toutes les administrations concernées et surtout à SNA normalisation des adresses de la POSTE.

• Participation financière de la commune aux voyages pédagogiques des élèves de Crozon s/ Vauvre qui fréquentent le collège F. Chopin d'Aigurande :

- En Italie = 8 enfants X 50 € = 400 €
- En Espagne : 1 enfant = 50 €

Soit 9 collégiens au total, qui font un voyage en 2018 soit 450 € prévus au budget.

• Indemnités du nouveau Receveur :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame BORDERAS pour l'année 2017, au prorata de la durée de sa mission (une gestion de 210 jours- Monsieur Maleyrie ayant effectué la gestion des 150 autres jours de l'année).

• Demande de subvention de l'AMAC (association musicale, artistique et culturelle de Mers sur Indre) :

Cette demande de subvention a reçu une réponse négative du conseil municipal.

• Devis rénovation registres archives :

La restauration des collections fondamentales (matrice cadastrale, registre état civil, registre des délibérations, etc...) est une dépense obligatoire des communes mais subventionnée par le conseil départemental et/ou la DRACC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Le devis établi par la Reliure du Limousin s'élève à 1944.00 € HT pour un registre des délibérations (1845-1873), un registre état de sections des propriétés non bâties (1966-1989) et un registre des matrices cadastrales (folio 400 à 798).